

N° 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 22 MARS 1972

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 7 mars 1972, le Comité a étudié le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 et le recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 6 aux Journaux*)

M. Hales, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le 9 mars 1972, le Comité a reçu l'Ordre de renvoi suivant:

Que la plainte de l'Auditeur général suivant laquelle le Gouvernement ne lui a pas fourni les fonctionnaires

et employés nécessaires pour lui permettre d'accomplir ses fonctions, comme l'exigeait l'article 56(4) de la Loi sur l'administration financière, et son manquement consécutif à présenter son rapport à temps, soient renvoyés au Comité permanent des comptes publics, et que ledit Comité entende l'Auditeur général et d'autres témoins et fasse connaître ses recommandations avant le 29 mars.

Le Comité a consacré quatre séances à l'étude de l'Ordre de renvoi. Lors des premières réunions tenues le 14 mars 1972, comparissait M. A. M. Henderson, Auditeur général du Canada; et le 16 mars, l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor.

Le Comité s'est rendu compte que le Parlement a prévu les fonds nécessaires aux besoins de personnel de l'Auditeur général. Le problème semble être le suivant: il est difficile d'obtenir et de retenir les services du personnel qualifié nécessaire pour remplir les postes approuvés.

Les causes du problème sont complexes, et le Comité devra étudier la question plus à fond.

Le président du Conseil du Trésor et l'Auditeur général ont laissé entendre que la véritable solution est l'adoption d'une loi sur l'Auditeur général.